

Réf Communiqué du 20 octobre 2016

De Fédération Interco CFDT

Mots clés CSFPT, CFDT, fonction publique, PPCR, attachés, sapeurs-pompiers

Sujet Compte-rendu CFDT du CSFPT du 19 octobre 2016

Début du communiqué

Débats de fond sur les attachés et la filière des sapeurs-pompiers professionnels

Le CSFPT examinait 16 textes pour la plupart en application du protocole PPCR.

Celui modifiant le statut des **attachés territoriaux**, avec la création du grade d'attaché hors classe et la mise en extinction de celui de directeur, a provoqué les plus longs et vifs débats. La CFDT, tout en approuvant l'ouverture du nouveau grade à des attachés principaux de plus petites collectivités, s'est élevée contre le principe et le niveau de son contingentement, et sa lente montée en charge (de 3% à 10% du cadre d'emplois des attachés... en 2021 seulement).

Les collectivités locales sont diverses et différentes d'un ministère, davantage de latitude doit être donnée aux employeurs territoriaux et au dialogue social local, les attaché-es qui gèrent actuellement les multiples fusions, mutualisations et réorganisations méritent de pouvoir être mieux reconnus !

À l'issue d'une suspension de séance, le vote unanimement défavorable des organisations syndicales (et des employeurs) contraint le gouvernement à représenter ce texte à une séance ultérieure. Unanimement, les membres du Conseil ont demandé à ce qu'il soit retravaillé pour mieux correspondre au contexte territorial.

L'autre sujet de débat a porté sur la filière des **sapeurs-pompiers professionnels**. La CFDT a demandé avec force que, conformément à un vœu unanime du CSFPT datant de 2009, toute son architecture soit retravaillée. Tout en se félicitant des avancées indiciaires, elle regrette le maintien de quotas opérationnels pour les caporaux chefs et le déroulement de carrière des sergents désormais moins favorable que celui des agents de maîtrise.

Trois projets de décrets ont reçu un avis unanimement défavorable des organisations syndicales : celui traitant des sous-officiers et ceux relatifs aux indemnités de responsabilité.

L'examen des textes concernant les **conseillers territoriaux des activités physiques et sportives** (revalorisation indiciaire PPCR, alignement de leur carrière sur celle des deux premiers grades d'attaché territorial) et les **secrétaires de mairie** (revalorisation indiciaire PPCR) furent plus consensuels.

Enfin, deux textes sur les concours et examens professionnels des assistants territoriaux d'enseignement artistique et la généralisation de la procédure de l'appréciation de la valeur professionnelle ont reçu un avis favorable.

Contact presse :

Claire Le Calonnec, secrétaire générale Interco CFDT 01 56 41 52 72 / 06 81 32 00 27

Fin du communiqué

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la Fonction Publique Territoriale, des services publics concédés, des Offices Publics de l'Habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité, des Affaires Étrangères. Elle fédère 110 syndicats totalisant 67000 adhérents.

Secrétaire Générale : Claire Le Calonnec

Fédération Interco CFDT - 47,49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19

☎ +33 (0)1 56 41 52 52 - 📠 +33 (0)1 56 41 52 51

✉ interco@cfdt.fr - www.interco.cfdt.fr

Chargé de communication : Olivier Mourot

Fédération Interco CFTD - 47,49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19

☎ +33 (0)1 56 41 52 52 - 📠 +33 (0)1 56 41 52 51

✉ interco@cfdt.fr - www.interco.cfdt.fr